

Commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du
mercredi 05 décembre 2012 Après-midi

04 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à la vice-première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances sur "la sécurité des pompiers lors des interventions sur des sites présentant des panneaux photovoltaïques" (n° 14035)

04.01 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Monsieur le président, madame la ministre, j'ai déjà eu l'occasion de vous sensibiliser, au sein de cette commission, le 7 février 2012, au danger auquel sont confrontés les pompiers en cas d'intervention pour un incendie déclaré dans un établissement sur lequel sont placés des panneaux photovoltaïques.

Au niveau de la Région wallonne, le guide des prescriptions techniques relatives à la protection des biens et des personnes pour les installations solaires photovoltaïques devrait être disponible depuis fin juin et reprendre, conformément au cahier des charges, les recommandations et les adaptations réglementaires nécessaires afin de répondre aux dangers identifiés par le SPF Intérieur. Madame la ministre, pourriez-vous nous confirmer que ce guide est bien disponible et qu'il correspond bien aux attentes identifiées par votre département? Qu'en est-il des deux autres Régions également concernées par la problématique?

Vos recommandations portaient également sur l'adoption d'une législation qui impose un réel niveau de sécurité. Je me demande aussi dans quelle mesure les hommes du feu peuvent être assurés d'une sécurité maximale sur base de simples recommandations. Je pense qu'il est indispensable d'imposer certaines de ces normes car l'aspect contraignant d'une législation permet non seulement le contrôle du respect de celle-ci mais aussi une sanction en cas de non-respect. Il y va de la vie de ceux qui travaillent, mettant leur propre vie en danger pour sauver celles des autres. Cette position était encore relatée dans la presse par le commandant des pompiers, M. Marc Gilbert, à la suite d'un incendie déclaré dans une habitation privée équipée de panneaux photovoltaïques le 31 juillet 2012 à Beauraing.

Madame la ministre, en fonction des dangers identifiés par le SPF Intérieur, quelles sont les normes, parmi celles évoquées dans votre réponse du 7 février 2012, sur lesquelles vous avez légiféré au niveau fédéral en tant que ministre de l'Intérieur? Vous avez suggéré à votre collègue, le ministre Vande Lanotte, l'organisation d'une table ronde. Celle-ci a-t-elle déjà eu lieu? Si oui, quelles en sont les conclusions? Si non, pouvez-vous nous dire quand celle-ci est prévue?

Enfin, j'aborderai l'aspect information et formation des services d'incendie. Vous évoquiez à l'époque qu'une documentation relative à cette problématique allait leur être adressée par vos services mais aussi que la notion de risques liés aux panneaux serait introduite dans la formation des pompiers. Les quelques contacts pris sur le terrain ne font pas écho de cette information. Pourriez-vous nous donner quelques précisions à ce sujet?

04.02 **Joëlle Milquet**, ministre: Monsieur le président, la Direction générale opérationnelle n° 4 de la Région wallonne a confié le développement d'un guide des prescriptions techniques relatives à la protection des biens et des personnes – en particulier des pompiers – pour les installations solaires photovoltaïques à la firme AIB-Vinçotte.

Les résultats de cette étude ont été communiqués à la Région wallonne en septembre 2012 et aux acteurs de la sécurité incendie le 19 octobre 2012 à l'occasion d'un congrès organisé par l'ASBL Fireforum, qui regroupe les deux fédérations des sapeurs-pompiers, le Centre fédéral de connaissances pour la sécurité civile (KCCE) et des membres de différents cabinets. Tous les agents des services d'incendie y étaient conviés.

Cette étude se heurte à la grande diversité, dans les configurations possibles et existantes, des installations photovoltaïques. Dès lors, elle ne peut pas apporter tous les éléments nécessaires à l'élaboration d'une procédure unique et standardisée, même si elle permet une évolution en ce domaine.

Nous avons organisé plusieurs réunions – par exemple en mai dernier – avec les administrations et mon collègue des Affaires économiques. Il en est ressorti que le Règlement général des installations électriques (RGI) devait être adapté afin d'y inclure des dispositions visant à renforcer la sécurité des intervenants. Pour ce faire, la Direction générale Énergie du SPF Économie et le KCCE sont en contact permanent et explorent des nouvelles pistes. Ces services se sont encore réunis le 11 septembre dernier et sont en train de peaufiner un projet de texte. Conscient des risques inhérents aux panneaux photovoltaïques en cas d'incendie, le KCCE organise depuis 2010 des conférences et des séances d'information relatives à ce sujet.

De plus, malgré l'absence d'une procédure opérationnelle standardisée, le cours destiné à l'obtention du brevet de sapeur-pompier intégrera dans sa prochaine mise à jour, programmée pour le début 2013, une section relative à la sensibilisation des risques propres à ces installations.

Désormais, il ne reste plus qu'à aboutir à un consensus en vue d'obtenir la procédure opérationnelle standardisée, mais je ne désespère pas d'y parvenir.

04.03 Valérie Warzée-Caverenne (MR): Madame la ministre, je vous remercie de votre réponse. Je constate que des avancées ont bien eu lieu depuis février. Il n'est bien sûr pas évident de créer des règles uniformes pour ces matériaux très différents. Cependant, certains acteurs demandent que l'on puisse trouver un système de coupure immédiate et générale, comme c'est le cas pour les installations électriques. J'attends donc la suite.

Comme vous avez déclaré ce matin qu'une réforme de la formation des agents était prévue pour 2013, je me réjouis d'apprendre que vos propositions y seront intégrées.

L'incident est clos.